



# MODIFICATION DE L'INVITATION

## RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada  
Pièce 1300, 635 – 8 Avenue S.O.  
Calgary (AB) T2P 3M3  
N° de téléc. pour les soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

## Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada  
Pièce 1300, 635 – 8 Avenue S.O.  
Calgary (AB) T2P 3M3

## Commentaires:

Une copie signée de la présente modification doit accompagner chaque soumission.

### Sujet :

Recherche, conception et développement de visites audio-guidées pour le lieu historique national du Canada du Fort-Langley et les lieux historiques nationaux du Canada Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard, en Colombie-Britannique

**N° de l'invitation :**  
5P420-13-5049/A

**N° de modification de l'invitation :** 02

**Date :**  
27 septembre 2013

**N° de référence de SEAG :**  
PW-13-00495320

### L'invitation prend fin :

**À :**  
14h00

**Le :**  
22 octobre 2013

**Fuseau horaire :**  
Heure Avancée des Rocheuses (HAR)

**Adresser toute demande de renseignements à :**  
Adam Krisch

**N° de téléphone :**  
(403) 292-4560

**N° de télécopieur :**  
(403) 292-4475

**Courriel :**  
[adam.krisch@pc.gc.ca](mailto:adam.krisch@pc.gc.ca)

### À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Par la présente, nous accusons réception des instructions modifiées et confirmons en avoir tenu compte dans notre soumission.

Nom du fournisseur/de l'entrepreneur

Adresse

Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur

Titre

Signature

Date



La présente modification numéro deux (02) vise à répondre aux questions des soumissionnaires et à modifier les dates de fin des visites :

## 1. Questions et réponses

### 1.1. Question :

Quelles sont les données historiques pour les visiteurs par saison au cours des cinq (5) dernières années? Cela nous permettra de fournir une estimation adéquate pour la haute saison.

### Réponse :

Lieu historique national Fort Rodd Hill/Lieu historique national du Phare-de-Fisgard									
Total (exercice financier : d'avril à mars)	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013
	46 632	46 450	42 107	40 486	42 547	44 221	58 198	55 357	50 473

Le mois de juillet est le plus achalandé avec 12 000 visiteurs.

Lieu historique national du Fort-Langley													
Année	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	TOTAL
2008-2009	4572	9000	7419	13440	18116	4811	4577	8672	1964	1255	3714	4147	81 687
2009-2010	5478	11651	8084	14318	12886	4025	4173	2621	2173	2578	12992	3587	84 566
2010-2011	4167	8336	6969	13979	10288	3946	6021	3007	2099	3178	5000	3975	70 965
2011-2012	5079	14109	7616	15711	11064	4586	7528	3375	2310	1997	4589	3671	81 635
2012-2013	4988	8517	7245	13152	10716	4249	5059	2468	1513	1880	5879	5618	71 284

Le mois de juillet est habituellement le plus achalandé avec environ 14 000 visiteurs.

### 1.2. Question :

Combien de plateformes audio seront requises pour répondre aux besoins de ces sites? Quelle quantité de matériel sera requise?

### Réponse :

Lors des discussions provisoires, il a été suggéré que Parcs Canada prévoie une (1) plateforme audio pour tous les 12 000 visiteurs, selon les totaux annuels. Si les promoteurs ont une raison laissant croire le contraire, Parcs Canada serait reconnaissant de la suggestion et de la justification associée dans la proposition du promoteur.

### 1.3. Question :

La demande de propositions (DP) indique que tout le matériel doit être installé et toutes les visites doivent être effectuées avant le 28 février 2014. Il s'agit d'un délai très court pour une visite de 60 minutes dans une langue, mais pour ce projet, le besoin est de deux (2) visites dans deux (2) langues. De plus, il est incertain que les visites durent 60 minutes, car la période fournie dans le document de la DP est de 60 à 90 minutes. La date limite d'installation peut-elle être reportée au 31 mars 2014? Parcs Canada peut-elle nous fournir un délai concernant la date à laquelle une décision sera prise par rapport à l'attribution de ce projet?

### Réponse :

La date limite des visites du lieu historique national Fort Rodd Hill et du lieu historique national du Phare-de-Fisgard demeurera le 28 février 2014; cependant, celle des visites du lieu historique national du Fort-Langley a été reportée



au 21 mars 2013. Dans la DP, on demande une visite de 60 à 90 minutes et les promoteurs devraient présenter une soumission en fonction de ce qu'ils peuvent fournir étant donné les délais prescrits. Parcs Canada ne peut pas s'engager à une date à laquelle un contrat subséquent sera attribué, mais on prévoit qu'un contrat subséquent sera attribué dans les deux (2) semaines suivant la date limite des propositions.

**1.4. Question :**

La musique et les effets sonores sont habituellement visés par une licence, mais la façon dont cela est effectué a d'énormes répercussions sur les coûts du projet. Avez-vous des exigences relatives aux licences?

**Réponse :**

L'utilisation du matériel audio est réservée aux plateformes audio des visites seulement, tel qu'il est indiqué dans la proposition. La visite audio-guidée ne sera pas publiée sur Internet et ne sera pas vendue.

**1.5. Question :**

Est-ce que les visiteurs du fort Rodd doivent quitter le fort et ensuite se rendre au phare? Si oui, est-ce que chaque lieu a besoin de sa propre provision de plateformes audio? Si oui, le soumissionnaire doit savoir le nombre de plateformes par lieu, car cela aura des répercussions sur les coûts parce que chaque plateforme nécessite un chargeur qui est configuré à une certaine quantité de plateformes. De plus, trois (3) installations au lieu de deux (2) prendront plus de temps à effectuer et peut-être plus de temps pour la formation du personnel.

**Réponse :**

Il y a un (1) point d'entrée commun pour ces deux (2) lieux. Ils sont administrés comme un (1), mais, techniquement, ils sont deux lieux historiques nationaux distincts, chacun ayant leurs propres messages.

**1.6. Question :**

En examinant la DP, j'ai remarqué qu'il ne semble pas avoir de renseignements concernant les garanties de l'équipement ou les protocoles/attentes de service. Les garanties de diverses entreprises varient grandement dans le domaine des visites autoguidées et je recommanderais que Parcs Canada réfléchisse à cet aspect du projet étant donné que s'il n'est pas abordé, il pourrait entraîner de grands frais plus tard.

**Réponse :**

On aborde les garanties à la section 3.2. *Conditions générales supplémentaires de 3. Clauses et conditions uniformisées de la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent* qui indique : « 2010A 09 (2010-01-11) Garantie des Conditions générales – biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. » Toutes les clauses et les conditions indiquées par numéro, date et titre dans le contrat sont établies à [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat \(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat\)](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat), publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

**2. Modifications à la demande de propositions**

**2.1. Section 4.1. Période du contrat de la partie 6 – Clauses du contrat subséquent :**

**Supprimer :**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 28 février 2014 inclusivement.

**Insérer :**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 21 mars 2014 inclusivement.

**2.2. Section 4. Besoin de l'annexe A, Énoncé des travaux :**

**Supprimer :**

L'entrepreneur produira deux visites audio-guidées qui seront prêtes à l'utilisation du public d'ici le 28 février 2014. En plus de produire la visite, l'entrepreneur fournira tout le matériel connexe, ce qui inclut entre autres les plateformes audio et les



installations de chargement, ainsi que la formation pour le personnel. Une (1) visite audio-guidée servira au lieu historique national du Fort-Langley et l'autre servira aux lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard. Les deux visites, dont les recherches, la conception et le développement auront été réalisés par l'entrepreneur, devront également avoir une version en français prête à l'utilisation du public d'ici le 28 février 2014. Parcs Canada recherche un entrepreneur qui tient compte du public cible en vue d'effectuer des recherches, de concevoir, de rédiger, de développer, de réviser, de mettre en scène et de produire ces visites audio-guidées. L'entrepreneur doit également fournir à Parcs Canada une façon d'évaluer le succès de la visite audio-guidée.

**Insérer :**

Une (1) visite audio-guidée sera produite par l'entrepreneur pour le lieu historique national du Fort-Langley. Elle devra être prête pour l'utilisation par le public le 21 mars 2014. Une (1) visite audio-guidée sera produite par l'entrepreneur pour le lieu historique national Fort Rodd Hill et le lieu historique national du Phare-de-Fisgard. Elle devra être prête pour l'utilisation par le public le 28 février 2014. En plus de fournir la visite, l'entrepreneur fournira tout le matériel associé nécessaire, notamment les plateformes audio et les chargeurs, ainsi que la formation du personnel. Les deux visites audio ayant fait l'objet de recherches et qui ont été conçues et élaborées par l'entrepreneur doivent aussi être offertes en français aux fins de l'utilisation par le public à la date de livraison respective.

**2.3. Section 5. Produits livrables de l'annexe A, Énoncé des travaux :**

**Supprimer :**

Le contenu, la production des visites et tout le matériel font partie du présent marché. Tous les produits livrables doivent être prêts à l'utilisation du public au plus tard le 28 février 2014.

**Insérer :**

Le contenu, la production des visites et tout le matériel font partie du présent marché. Tous les produits livrables doivent être prêts à l'utilisation du public au lieu historique national du Fort-Langley au plus tard le 21 mars 2014. Tous les produits livrables doivent être prêts à l'utilisation du public au lieu historique national Fort Rodd Hill et le lieu historique national du Phare-de-Fisgard au plus tard le 21 mars 2014.

**2.4. Section 2.2. Approche, méthodologie et échéancier proposés sous 2. Critères techniques cotés de l'annexe D – Évaluation technique :**

**Supprimer :**

La proposition doit aussi comprendre un échéancier détaillé faisant état des activités, des jalons et des produits à livrer principaux dans le cadre du projet, des moments d'intervention du client (commentaires, examens et approbations) et des réunions requises. La personne responsable de chaque activité importante doit être précisée dans l'échéancier. Celui-ci doit aussi tenir compte des dates de livraison clés et répondre aux attentes du client à cet égard. La date limite de livraison des deux visites audio-guidées est le 28 février 2014.

**Insérer :**

La proposition doit aussi comprendre un échéancier détaillé faisant état des activités, des jalons et des produits à livrer principaux dans le cadre du projet, des moments d'intervention du client (commentaires, examens et approbations) et des réunions requises. La personne responsable de chaque activité importante doit être précisée dans l'échéancier. Celui-ci doit aussi tenir compte des dates de livraison clés et répondre aux attentes du client à cet égard. La date limite de livraison de la visite audio-guidée pour le lieu historique national du Fort-Langley est le 21 mars 2014, et la date limite de livraison de la visite audio-guidée pour le lieu historique national Fort Rodd Hill et le lieu historique national du Phare-de-Fisgard est le 28 février 2014.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**